



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES
DE L'ÉTAT
EN CÔTE-D'OR

2015



INDEX

ÉDITORIAL	3
1 - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	4
Prévenir la radicalisation	4
Mettre en œuvre l'état d'urgence	5
Lutter contre l'insécurité quotidienne.....	6
Assurer le respect des réglementations liées à la sécurité	6
Assurer la sécurité.....	7
2 - SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	11
Soutenir l'emploi	11
Soutenir les entreprises	12
Prévenir les pratiques déloyales et protéger les salariés	13
3 - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE	14
Lutter contre les exclusions sociales	14
Gérer l'immigration et l'asile.....	16
Affirmer la cohésion sociale dans le cadre de la politique de la ville	17
Favoriser la vie sportive et associative.....	18
Renforcer le soutien à la parentalité.....	19
4 - DÉVELOPPER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	20
Réussir la transition énergétique pour la croissance verte.....	20
S'engager dans la labellisation « éco-quartier ».....	21
5 - FAVORISER L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	22
Un engagement utile pour le classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO	22
Construire et rénover.....	23
FOCUS sur un projet stratégique reconnu d'intérêt communautaire : la canalisation « Artère du Val de Saône » par GRTgaz	24
6 - PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	25
Accompagner les collectivités dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs	25
Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne.....	26
7 - MODERNISER ET SIMPLIFIER L'ÉTAT	27
Rendre un service de qualité aux citoyens	27
FOCUS sur la communication de l'Etat dans le département en 2015 en chiffres :	28
Soutenir la politique de services au public	28
FOCUS sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)	30
8 - L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	31
Soutenir les investissements des collectivités locales	31
TABLEAU RÉCAPITULATIF POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR	33
NOTES	34

ÉDITORIAL



LA PRÉFECTURE EST PLUS QUE JAMAIS, AUX CÔTÉS DE SES PARTENAIRES LOCAUX, GARANTE DU CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS.

Engagée aux côtés des élus, des entreprises, des associations et de l'ensemble des habitants du département, la préfecture de Côte-d'Or inscrit son action dans les principes de concertation, de transparence et d'action. Pour garantir la protection et la sécurité de tous, le renforcement de certaines de nos missions constitue une voie vers laquelle nous avançons.

Plus encore que par le passé, nos missions visant à assurer la sécurité de la population ont pris de l'importance en 2015. La mise en œuvre de l'état d'urgence a conféré aux préfectures un rôle central en matière de coordination de la prévention de la radicalisation. Le dialogue coordonné par mon cabinet entre les services opérationnels de renseignement, de police, de gendarmerie, du parquet, et les services éducatifs, sociaux et médico-sociaux, constitue un axe structurant pour l'efficacité globale de leur action. Le renforcement de la cohésion sociale a également mobilisé en 2015 un grand nombre de moyens. Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a vu le jour. La signature du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise, le 6 juillet 2015, a constitué l'acte fondateur d'un plan d'actions coordonnées et de moyens concentrés, au bénéfice des quartiers les plus en difficulté et de leurs habitants jusqu'en 2020. Outre les actions historiques de coordination de la lutte contre la pauvreté et de facilitation de l'accès au logement pour les publics les plus démunis, l'accueil des migrants a particulièrement mobilisé mes services au cours du deuxième semestre 2015. 109 nouvelles places de CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile) ont été ouvertes en 2015. Deux centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont temporairement été ouverts. Ils ont constitué une preuve tangible de la capacité de notre territoire à accueillir des structures temporaires d'accueil de migrants de façon apaisée.

Mes services se sont aussi largement mobilisés pour offrir un cadre de concertation et des conseils aux communes et EPCI dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). La préparation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, débutée en 2015, devra s'achever fin 2016. Cela constitue un temps important de notre relation avec les élus. Les territoires ruraux font face à de nombreuses difficultés. J'insiste donc pour que notre rôle de conseil se développe et s'inscrive dans une vision renouvelée d'un État accompagnateur en matière d'ingénierie territoriale.

J'espère que vous trouverez dans ce rapport d'activité des services de l'État en Côte-d'Or pour l'année 2015, les données et les réponses que vous êtes en droit d'attendre et qui illustrent notre engagement pour la modernisation d'une action publique renouvelée, encore plus efficiente et au service de nos concitoyens.

Christiane BARRET

Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté

Préfète de la Côte-d'Or



1 ASSURER LA SECURITÉ des citoyens

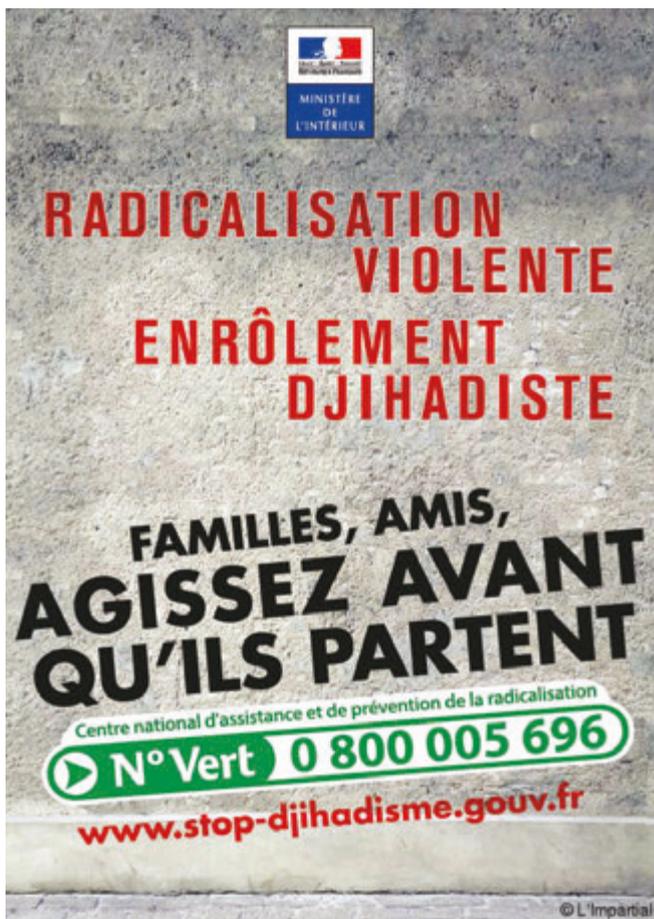


PRÉVENIR LA RADICALISATION

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de jeunes gens et de jeunes filles dans l'engagement radical violent. C'est une menace pour la sécurité du pays. Les attentats terroristes de janvier et novembre 2015 en sont les pires illustrations.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, des filières prônent un discours de haine et poussent leurs recrues à entreprendre des actions criminelles mettant en danger leur propre vie et celles des populations qu'elles côtoient.

Face à ce phénomène, le gouvernement a arrêté un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes. Il vise à démanteler les filières, à empêcher les déplacements générateurs de menaces et accompagner les proches touchés par ce phénomène.



En Côte-d'Or, le comité restreint « radicalisation » et le groupe d'évaluation départemental se réunissent plusieurs fois par mois sous l'autorité du préfet afin d'étudier chaque signalement reçu par la plate-forme nationale dédiée ou la préfecture (via ses partenaires tels que les communes, l'Éducation nationale, Pôle Emploi ou encore le conseil départemental). Ainsi, plus de 100 signalements ont été évalués et traités. Une partie d'entre eux ont donné lieu à un accompagnement social et/ou psychologique tant pour les proches que pour le signalé. C'est ainsi que des conventions ont été mises en œuvre d'une part avec la Maison des adolescents ADOSPHERE pour l'accompagnement des jeunes et de leurs familles et, d'autre part, avec le centre hospitalier La Chartreuse pour une mise à disposition d'une psychologue clinicienne. En outre, de nombreuses séances de sensibilisation ont été animées auprès des professionnels au contact du public tels que ceux de la CAF, des foyers ADOMA ou des chefs

d'entreprises.

METTRE EN ŒUVRE L'ÉTAT D'URGENCE

L'année 2015 a été marquée à deux reprises par des événements dramatiques. Après les actes de barbarie du 13 novembre 2015 à Paris, le Président de la République a décrété l'état d'urgence, qui a ensuite été voté par le parlement pour être prolongé. Cette loi permet de se doter d'outils efficaces pour lutter contre la menace terroriste. En Côte-d'Or, en 2015, 31 objectifs dans 35 lieux ont fait l'objet d'une perquisition administrative et des armes ont également été saisies.

En outre, la vigilance des forces de l'ordre autour des sites sensibles a été considérablement accrue, mobilisant tous les effectifs disponibles de police et de gendarmerie. Lieux de culte, grands axes de communication, sites touristiques, ou encore centres commerciaux ont fait et font encore l'objet de contrôles renforcés par des patrouilles plus fréquentes qui quadrillent les secteurs concernés. Ce dispositif bénéficie également du renfort des militaires déployés dans le cadre du dispositif SENTINELLE.



LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ QUOTIDIENNE

LA CÔTE-D'OR S'EST FIXÉE 3 PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- **La prévention du basculement des jeunes dans la délinquance et la récidive.**

Cet objectif relève principalement des acteurs sociaux, éducatifs et associatifs sous la coordination du maire de chaque commune. L'État a donc sollicité les communes afin qu'elles élaborent des « contrats locaux de sécurité » résumant leurs ressources et leurs grandes priorités. L'année 2015 fut marquée par la signature du premier contrat local, pour la commune de Saint-Apollinaire. Longvic, Talant, et Quetigny ont également adopté leurs contrats, qui sont en cours de signature.

- **L'aide aux victimes et la lutte contre les violences faites**



Dispositif
Téléphone Grave Danger

aux femmes

Les violences physiques faites aux personnes ont augmenté de 35 % dans le département au cours des cinq dernières années ; l'essentiel de ces faits a lieu dans la sphère privée. C'est pourquoi le dispositif « Téléphone Grave Danger » a été développé en Côte-d'Or, sous la supervision du Parquet. Il s'agit d'un téléphone d'urgence pour les femmes menacées d'agression par leur (ex-) conjoint, leur permettant d'appeler immédiatement les secours et les forces de l'ordre. Il a ainsi permis de rassurer et de protéger de nombreuses bénéficiaires depuis son lancement.

- **L'amélioration de la tranquillité sur la voie publique**

Depuis cinq ans, le nombre de cambriolages dans notre département a diminué de 26 %. La lutte contre ce phénomène est une priorité des services de l'État, en s'adaptant à chaque circonstance.

En 2015 a été adoptée une convention de sécurisation pour le centre commercial de la Fontaine d'Ouche, situé au cœur d'un quartier stratégique. Elle permet aux commerçants de bénéficier d'une procédure de plainte accélérée et d'opérations de sensibilisation, de renforcer la présence des forces de l'ordre et de mieux sécuriser les infrastructures.

De même, 45 conventions de « participation citoyenne », visant à mieux mobiliser les habitants à la détection des comportements malveillants, étaient recensées à la fin de l'année.

ASSURER LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ

482 autorisations de systèmes de vidéo-protection ont été délivrées cette année, ainsi que 116 autorisations de vols de drones. Près de 3 000 dossiers de demandes de détention d'arme ont été traités. 12 sanctions ont été prises à l'encontre de débits de boissons suscitant des troubles à l'ordre public.



ASSURER LA SÉCURITÉ

AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le département de la Côte-d'Or comprend 8 944 établissements recevant du public. Afin d'assurer la sécurité des Côte-d'Oriens qui fréquentent ces ERP (salles de concert, hôpitaux, hôtels, magasins, etc ...) ces établissements sont contrôlés régulièrement par les services de l'État. L'activité des différentes commissions déléguées en charge de donner des avis sur ces ERP est restée très soutenue en 2015 avec 1 404 dossiers examinés par l'ensemble des commissions du département.

FACE AUX RISQUES INDUSTRIELS

Chaque année, l'unité départementale de la DREAL complète son programme pluriannuel d'inspection par un focus particulier sur certaines thématiques de priorité nationale.

Les principales thématiques retenues en 2015 ont relevé :

- de l'intégration des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) dans le champ des ICPE,
- des déchets et particulièrement les sites illicites, non autorisés,
- des produits chimiques, en lien avec les règlements européens,
- d'inspections spécifiques sur les établissements SEVESO (inspections « sûreté »),
- des équipements sous pression.

L'ANNÉE 2015, EN CÔTE-D'OR, EN QUELQUES CHIFFRES :

340

INSTALLATIONS

Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en fonctionnement, soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement,

DONT **86** CARRIÈRE ET **45**
INSTALLATIONS présentant des risques chroniques ou
accidentels importants,

157

INSPECTIONS RÉALISÉES.

FOCUS : LES INSPECTIONS « SÛRETÉ » DES SITES SEVESO

L'attentat du 26 juin 2015 contre l'établissement Seveso « seuil bas » Air Products à Saint-Quentin-Fallavier (Isère), ainsi que les deux explosions d'origine criminelle ayant provoqué l'incendie de deux cuves sur un site pétrochimique à Berre-l'Étang le 14 juillet 2015 ont soulevé des interrogations en matière d'efficacité des mesures de sûreté mises en place dans les établissements Seveso, seuils haut et bas.

En Côte-d'Or, afin de prendre en compte rapidement le retour d'expérience de ces événements, un programme d'inspections adapté a été construit sous l'autorité de la directrice de cabinet du Préfet. Fin 2015, tous les sites concernés de Côte-d'Or avaient fait l'objet de contrôles spécifiques par une équipe composée d'inspecteurs de l'unité départementale de la DREAL, de la Police et de la Gendarmerie.



DE NOUVELLES PROCÉDURES POUR LES DOSSIERS INSTALLATIONS CLASSÉES :

AUTORISATION UNIQUE : la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, a étendu les dispositions de l'ordonnance du 20 mars 2014 relative à l'autorisation unique en matière d'éoliennes et de méthaniseurs à l'ensemble des régions à compter du 1er novembre 2015. La préfecture est donc, depuis le 2 novembre 2015, le guichet unique chargé de l'instruction d'un seul dossier pour l'ensemble des procédures nécessitées par la demande (ICPE, PC, défrichement, ...).

FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « Raffinerie du Midi » a été prescrit le 21 juin 2010 et prorogé jusqu'au 31 octobre 2016. Les services de l'État ont préparé en 2015 les éléments qui ont servi de base à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mai au 21 juin 2016. La Commission de Suivi de Site (CSS) sera informée des conclusions de la commission d'enquête qui seront intégrées dans le projet d'approbation du PPRT de l'établissement raffinerie du Midi. Le PPRT devra ensuite être approuvé par Mme la Préfète avant fin octobre 2016.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES CÔTE-D'ORIENS SUR LES ROUTES

L'année 2015 a été la meilleure année connue en terme de baisse du nombre de tués sur les routes côte-d'oriennes. 210 accidents corporels ont tout de même été relevés l'année dernière par les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie) dont 23 ont été mortels, coutant la vie à 25 personnes (36 en 2014). Par ailleurs, 318 personnes ont été blessées dans ces accidents et 182 d'entre elles ont été hospitalisées. Les principales causes d'accidents mortels ont été les défauts de priorité (impliqués 7 fois) suivis par l'alcool, les stupéfiants et la vitesse excessive ou inadaptée. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet de la Préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/les-statistiques-de-l-annee-2016-a6500.html>

En ce qui concerne le contrôle-sanction automatisé, les radars de contrôle de la vitesse (fixe et vitesse moyenne) ont flashé 192 634 fois contre 205 239 en 2014.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

La direction de la protection des populations (DDPP) réalise des contrôles relatifs à la protection et la sécurité des consommateurs.



Dans le domaine alimentaire, elle a géré en 2015, 13 alertes de contamination microbiologiques et chimiques, effectué 24 enquêtes thématiques nationales et réalisé 193 contrôles et 354 inspections menés dans diverses entreprises couvrant toutes les activités du secteur alimentaire (production, entreposage, commercialisation et restauration). A ces contrôles s'ajoute une inspection sanitaire des viandes dans les deux abattoirs en activité dans le département qui porte sur la traçabilité et l'état sanitaire des animaux abattus et le respect de la protection animale lors de leur transport, leur hébergement et leurs conditions d'abattage.

Dans le domaine des produits de consommation autre qu'alimentaires, 25 enquêtes nationales, régionales et départementales ont été programmées et ont donné lieu à 22 prélèvements. 321 établissements (contre 281 en 2014) ont également été contrôlés dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV).

La DDPP surveille également la distorsion de concurrence et les pratiques commerciales désavantageuses. Comme en 2014, la DDPP a porté son attention sur les augmentations de tarifs

des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD). S'agissant de la vente à distance, le contrôle des sites internet fait partie des investigations menées et les contrôles s'inscrivent dans une vigilance renforcée sur les nouveaux modes de vente. La DDPP a également été sollicitée à plusieurs reprises concernant les taxis et les VTC.

Par ailleurs, dans le cadre du plan annuel d'inspection, contrôle et évaluation en Côte-d'Or, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) réalise environ 140 contrôles sur site par an pour les accueils collectifs de mineurs et les pratiquants sportifs. Dans un souci de prévention des accidents et dans le cadre de la mission d'accompagnement des services de l'État, sont mis en place chaque année des outils d'informations réglementaires et des réunions techniques avec les collectivités territoriales et associations pour un rappel des obligations réglementaires qui leur incombent.

Les services de la DDCS assurent le contrôle a priori des séjours de Vacances Adaptées Organisées pour adultes handicapés et réalisent des inspections sur certains séjours (3 contrôles sur site réalisés en 2015 pour 33 séjours déclarés).

Ils réalisent en outre des inspections dans les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux (CHRS, CADA, services mandataires judiciaires à la protection des majeurs) afin de s'assurer que le bien-être physique et moral et la santé des personnes accueillies ou accompagnées ne sont pas compromis.





2 SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOI et le développement économique



SOUTENIR L'EMPLOI

ACCOMPAGNER LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ

L'État demeure fortement engagé vis-à-vis de la jeunesse, catégorie de la population très touchée par le chômage et la précarité.

Après avoir été expérimentée sur 10 territoires, la « **Garantie jeunes** » s'est déployée en Côte-d'Or, d'abord sur l'arrondissement de Dijon puis sur celui de Montbard.

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 25 ans les plus vulnérables qui ne sont ni en étude, ni en emploi ni en formation (NEET) vers l'autonomie sociale et l'emploi en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de percevoir une allocation sécurisante.

Impulsé et financé par l'État, cofinancé par l'Union européenne, soutenu par la mobilisation des collectivités territoriales, des acteurs locaux et des entreprises, le dispositif a été confié aux missions locales.

En 2015, 204 jeunes côte-d'oriens sont entrés dans la Garantie jeunes et 66 % d'entre eux ont bénéficié d'une mise en situation professionnelle (environ 50 % au niveau national).

L'objectif 2016 est de faire bénéficier 390 jeunes de cette mesure avant une généralisation à l'ensemble du territoire en 2017.

Pour l'accompagnement des jeunes, l'État apporte aux structures un soutien de plus de 600 000 euros pour une année pleine. En appui de l'accompagnement, une allocation mensuelle de 461 euros est versée aux jeunes.



La mobilisation des **crédits du Centre National de Développement du Sport (CNDS)** a notamment permis le financement pluriannuel de 36 emplois d'éducateurs sportifs en 2015, dont un emploi d'éducateur sportif résidant au sein d'un quartier de la politique de la ville, au titre du dispositif CIEC (comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté).

Le secteur jeunesse, sport et vie associative est intervenu également en matière d'emplois d'avenir et de soutien à la professionnalisation d'animateurs jeunesse dans le cadre du financement de 31 postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Dans le champ de la politique de la ville, ce sont 10 postes d'adultes-relais qui ont été soutenus.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

Si l'État a cette année encore accompagné les entreprises en restructuration et signé trois conventions de revitalisation, il a aussi

soutenu les projets d'investissement et de développement grâce notamment à l'action du référent unique aux investissements (RUI) placé auprès du directeur régional de la Direccte. Sa proximité avec la Direction Générale des Entreprises et avec le conseiller en charge de l'attractivité du territoire au cabinet du Ministre de l'Économie, lui permet d'accomplir ses principales missions :

- Détecter les projets de plus de 3 M€ d'investissements
- Favoriser les décisions d'implantation en veillant à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics/privés
- Faciliter les démarches techniques et réglementaires en s'assurant de la rapidité des délais d'instruction et de la sécurité juridique des procédures publiques.

En 2015, le RUI a accompagné sept projets de création ou de développement capacitaire d'entreprises pour un montant estimé de 33 M€ d'investissements et une création potentielle de 210 emplois en Côte-d'Or.

Parmi ces projets, le RUI a accompagné un fabricant historique de pain d'épices de Dijon (qui concourt à la réputation de la ville) dans son projet de modernisation de ses installations et de création d'une nouvelle ligne de production tout en gardant sa localisation actuelle. L'action de l'État a permis à cette entreprise de bénéficier d'une Aide à la Ré-industrialisation des PME (ARI-PME) contribuant au financement d'un investissement qui va permettre la création de 22 emplois. L'entreprise continuera d'être accompagnée pendant tout le temps de la mise en œuvre de ce projet.

LE CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE LA BA102

Suite à la décision de fermeture progressive de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic, le Premier ministre avait chargé le préfet de la Côte-d'Or de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement territorial et économique, et notamment de la préparation et du suivi du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD).

L'impact de la fermeture de la BA 102 a été atténué par l'annonce, le 17 juillet 2015, du ministre de l'Intérieur, de la création d'une nouvelle école de gendarmerie à la rentrée 2016. L'effectif prévisible est de 190 cadres et soutiens permanents et de 720 élèves stagiaires, présents 9 mois de l'année.

Un travail intense et collaboratif a été engagé en ce sens entre les élus concernés et les services de l'État qui a permis d'aboutir à la rédaction d'un CRSD pour un montant global de 29 714 770 € signé, en présence du Premier ministre le 13 novembre 2015, par l'ensemble des partenaires.



Signature du CRSD de la BA 102 par le Premier Ministre, le Préfet, le Président du Conseil régional et les maires de Dijon, Longvic, Ouges, Bretenière, Neuilly-les-Dijon et Sennecey-les-Dijon.

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Elle a permis d'attribuer en Côte-d'Or pour l'année 2015 plus de 9,4 millions d'euros de subventions sur 258 projets correspondant à plus de 42 millions d'euros d'investissement des communes et structures intercommunales.

SOUTENIR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Les services de l'État (Direction départementale des territoires et Direction départementale de la protection des populations pour le volet sanitaire) ont accompagné les entreprises agricoles au cours de l'année 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC), de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt et de multiples crises qui ont touché l'agriculture (tuberculose bovine, fièvre catarrhale ovine, sécheresse, baisse des aides directes et des prix).

PRÉVENIR LES PRATIQUES DÉLOYALES ET PROTÉGER LES SALARIÉS

L'ACTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN CÔTE-D'OR

Comme en 2014, et conformément aux orientations nationales, une priorité a été donnée à la lutte contre le travail illégal (249 contrôles).

Dans le cadre des pratiques de concurrence sociale déloyale, l'accent a tout particulièrement été mis sur le contrôle des prestations internationales de services (PSI). Ainsi dans le cadre du plan national « 1000 contrôles par mois » lancé par le Ministre du travail, 97 entreprises étrangères ont été contrôlées sur les chantiers du bâtiment et 8 dans les exploitations agricoles.

L'autre priorité majeure concerne le contrôle de la réglementation amiante. 240 interventions ont été réalisées concernant des travaux pouvant exposer aux fibres d'amiante et tous les plans de retrait d'amiante établis par les entreprises et transmis à l'inspection du travail ont été analysés.

Plus généralement, l'activité de l'inspection s'est caractérisée en 2015 par 1012 interventions, 1115 lettres d'observations, 49 mises en demeure, 15 demandes de vérification, 106 décisions de chantier, 18 procès-verbaux dressés (5 dans le domaine de la santé – sécurité, 6 dans le domaine du travail illégal, 4 dans le domaine de la durée du travail, 3 en matière de harcèlement moral, IRP et recours abusif au travail précaire).



3 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS SOCIALES



PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a élaboré en 2015 le diagnostic territorial du sans-abrisme au mal-logement.

Elle a également initié les travaux visant à aboutir en 2016 à l'approbation d'un schéma départemental de la domiciliation des personnes sans résidence stable.

Par ailleurs, dans le cadre de la territorialisation de ce plan, un groupe de travail co-animé par la DDCS, le conseil départemental et l'agence régionale de santé a identifié des actions en faveur des personnes souffrant d'addiction et/ou de problèmes de santé mentale, en difficulté au regard du logement.

ACCÈS AU LOGEMENT

En matière de droit au logement opposable, un travail approfondi mené par la DDCS en partenariat avec les travailleurs sociaux a permis de redonner au recours DALO (droit au logement opposable) sa fonction de « dernier recours » et de concentrer les efforts de relogement adaptés et accompagnés par les bailleurs et les partenaires vers les publics les plus fragiles.

Par ailleurs, l'État a également mis l'accent sur la mobilisation de logements sociaux au titre du contingent préfectoral, qui a pour objectif de permettre l'accès au logement des publics les plus défavorisés, tout en préservant un équilibre en matière de mixité sociale. Dans cet objectif, les modalités de mise en œuvre du contingent préfectoral ont été formalisées par des conventions bilatérales entre chacun des bailleurs sociaux de Côte-d'Or et le préfet. Ces engagements, conclus pour la période 2015-2018, ont été signés le 6 novembre 2015, en présence de tous les bailleurs et de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or.



En outre, afin d'apporter de la fluidité dans le parcours résidentiel, la DDCS a également créé une commission visant à favoriser l'accès au logement des ménages sortants de structure d'hébergement. Présidée par le DDCS ou l'un de ses collaborateurs, elle réunit bailleurs et opérateurs. Les résultats sont très positifs. Près des trois quarts des ménages concernés ont reçu une proposition de relogement adaptée à leur situation.

MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

La DDCS a intensifié le travail de prévention des expulsions qu'elle mène avec tous les partenaires au sein de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), notamment afin de repérer les situations d'impayés le plus en amont possible. La CCAPEX a examiné 288 situations en 2015.

HABITAT INDIGNE

La Direction départementale des territoires a traité 70 signalements.

INCLUSION SOCIALE

En 2015, la DDCS a poursuivi son action au service de la protection, de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes vulnérables, personnes sans-abri ou mal logées, demandeurs d'asile.

Ces politiques sont mises en œuvre dans un contexte multipartenarial, en lien avec la DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations...



GÉRER L'IMMIGRATION ET L'ASILE

CHIFFRES-CLÉS DE L'IMMIGRATION

La population étrangère en Côte-d'Or représente

14 475 PERSONNES (HORS UE),

soit 2,7 % de la population totale dont 746 réfugiés et 167 protections subsidiaires.

Un total de **5 204** TITRES DE SÉJOUR

a été accordé (4149 en renouvellement et 1 055 en première demande), pour 479 refus.

CHIFFRES-CLÉS DES DEMANDES D'ASILE

474 NOUVELLES DEMANDES D'ASILE

ont été formulées en Côte-d'Or en 2015 (+ 20,6 % par rapport à 2014) concernant 41 nationalités différentes dont des ressortissants du Kosovo (28 %), de la Corne de l'Afrique (21 %), du Congo (11 %), de la Syrie (6 %) et de l'Albanie (5 %).

En 2015, 23 % des demandeurs d'asile ont obtenu une protection internationale de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) auxquels il convient d'ajouter les décisions négatives de l'OFPRA annulées par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui ont porté le taux global à 31,5 % (28 % en 2014). 203 personnes ont obtenu la protection internationale. Les taux de protection les plus importants concernent les demandeurs d'asile provenant d'Irak, de Syrie, du Centrafrique, du Yémen et d'Afghanistan.

ACCUEIL DE MIGRANTS

La mise en œuvre de la loi asile et du plan d'accueil des migrants ont particulièrement mobilisé la DDSC au cours du deuxième semestre 2015.

Ainsi, le 21 septembre 2015, le préfet de région a réuni les élus et tous les partenaires administratifs, sociaux, associatifs, afin d'organiser l'accueil des publics migrants attendus. Le directeur départemental de la cohésion sociale a été désigné par le préfet comme coordinateur départemental de l'accueil des réfugiés.

Un appel à projet national visant à la création de nouvelles places de CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) s'est traduit en Côte-d'Or par l'attribution de 109 nouvelles places en 2015. Des places d'accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA) ont été également ouvertes par le ministère de l'Intérieur, notamment à Pouilly-en-Auxois. En outre, deux centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont été temporairement ouverts, à la base nautique d'Auxonne/Athée et dans un lieu privé, pour permettre la mise à l'abri de migrants de Calais.



AFFIRMER LA COHÉSION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville a été réformée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle se traduit localement par la mise en œuvre de contrats de ville.

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Les quartiers concernés ont été redéfinis, à travers un critère unique : le revenu des habitants. A l'échelle de l'agglomération dijonnaise, cinq quartiers prioritaires ont été retenus (Fontaine d'Ouche et Les Grésilles à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Bief du Moulin à Longvic et Le Belvédère à Talant), tandis que deux quartiers ont été sortis de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville et ont été placés en veille active (Gynemer à Longvic et Centre-Ville à Quetigny).

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE :

La signature du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise, le 6 juillet 2015, a constitué l'acte fondateur pour les six prochaines années, d'un plan d'actions coordonnées et de moyens concentrés au bénéfice des quartiers les plus en difficulté et de leurs habitants jusqu'en 2020. Il est la concrétisation d'un large travail de concertation de plus d'un an et fédère l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : l'État avec l'ensemble de ses services et ses établissements publics (Agence régionale de santé et Pôle Emploi), la Communauté Urbaine du Grand Dijon et les communes concernées, la région, les acteurs institutionnels (Caisse d'allocations familiales, acteurs du logement, acteurs économiques...). La société civile, par la création de conseils citoyens, est également partie prenante de la démarche contractuelle en étant associée à chacune des étapes avec une représentation des habitants du quartier et des acteurs locaux. Ce document traite d'un programme d'actions ciblées s'articulant autour des trois piliers que sont : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi.



Ainsi, le contrat de ville 2015-2020 ambitionne de réduire les inégalités qui frappent les habitants des quartiers en s'engageant dans une nouvelle étape de rénovation urbaine tout en dynamisant les politiques d'éducation, d'emploi, de justice, de transport et de santé.

LE CONTRAT DE VILLE, UN DOCUMENT UNIQUE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

3 PILIERS ET 4 ENJEUX TRANSVERSAUX

CADRE DE VIE ET
RENOUVELLEMENT URBAIN

COHÉSION
SOCIALE

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
ACCÈS AUX FORMATIONS

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LA JEUNESSE

L'ÉGALITÉ
FEMMES / HOMMES

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LA
CITOYENNETÉ

FAVORISER LA VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE



La DDCS assure la promotion de la vie associative en Côte-d'Or en participant à l'information et la formation des bénévoles ainsi qu'au soutien à l'emploi associatif. Depuis 2010, elle propose aux associations un « Guichet Unique de la Vie Associative » permettant une simplification des démarches administratives liées à la création, modification et dissolution d'associations « loi 1901 ». Sur un même lieu, sont réunis le greffe des associations et le service de conseils juridiques aux associations. Depuis janvier 2014, toutes les démarches du greffe des associations se font à « 100 % en ligne » par le biais d'une nouvelle télé-procédure : « E-crédation, modification et dissolution » (environ 30 dossiers dématérialisés traités/mois).

CRÉDITS CNDS POUR L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS : UN VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est un outil au service de la cohésion sociale pour impulser et renforcer le lien social. Le soutien financier apporté, via cet opérateur, est destiné aux associations sportives et comités départementaux. 34 % des crédits du CNDS ont été priorités en faveur de l'emploi sportif. Au total, ce sont 244 clubs sportifs et 46 comités départementaux qui ont été soutenus afin de mettre en place des actions en priorité en faveur des mineurs, des femmes, des personnes en situation de handicap et des licenciés issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR).



PRISE EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le 14 décembre 2015, une journée « sport et handicap » a été organisée en direction des clubs sportifs pour favoriser l'intégration des personnes handicapées par le sport.

Les services de l'État contribuent, par ailleurs, au financement et au fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées.

RENFORCER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Une priorité nationale est donnée au développement de l'offre de services dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité et à la réduction des inégalités sociales et territoriales dans l'accès à ces services. Dans cette perspective, la coopération entre les acteurs locaux est renforcée par l'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles. Les travaux sont conduits sous l'égide du préfet, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du conseil départemental. Le premier comité départemental des services aux familles, présidé conjointement par l'État, la CAF et le conseil départemental s'est tenu le 21 octobre 2015, avec pour objectif une signature du schéma départemental des services aux familles en 2016.





4 DÉVELOPPER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique, visant à réduire les besoins en énergie de ses habitants, constructions, activités économiques, transports et loisirs.

Suite à l'appel à projet national lancé en septembre 2014, 5 territoires TEPCV ont été désignés en Côte-d'Or.

- Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- Grand Dijon, Quetigny, Dijon, Marsannay-la-Côte
- Communauté de communes Bligny-sur-Ouche
- Pays Seine et Tilles
- Communauté de communes du pays de Nuits-Saint-Georges

Chaque territoire lauréat bénéficiera d'une subvention de 500 k€, (pouvant être portée ultérieurement à 2 M€ avec un taux limité d'aides publiques à 80 %).

L'ÉOLIEN

Un des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est que d'ici 15 ans, 1/3 de l'énergie que nous consommons soit renouvelable. Au plan national, fin septembre 2015, les données disponibles sur la puissance éolienne terrestre installée sont de 10 013 MW (sur un objectif d'éolien terrestre de 24 000 MW à l'horizon 2018).

En 2015, 8 projets éoliens ont fait l'objet de décisions soit 50 éoliennes autorisées et 21 refusées.

S'ENGAGER DANS LA LABELLISATION « ÉCO-QUARTIER »

Le quartier de l'Arsenal à Dijon est engagé dans la démarche de labellisation « éco-quartiers » en 2015.

Ce label national répond à trois objectifs : encourager, accompagner et valoriser les projets des collectivités en matière de développement urbain durable. Ainsi, l'État propose un dispositif de suivi de la qualité du projet et de sa pérennité, en ciblant trois étapes fondamentales : la programmation (signature de la charte), le chantier (mention « engagé dans la labellisation ») et la vie du quartier (le label national puis l'évaluation).

Le label permet de rendre lisibles, à l'échelle nationale, les projets d'ÉcoQuartiers et diffuse aux acteurs professionnels et aux citoyens les bonnes pratiques et innovations urbaines à l'œuvre sur le territoire. Enfin, la démarche d'évaluation post-label suit la qualité des opérations et permet de promouvoir l'exemplarité de nos pratiques d'aménagement hors des frontières.



Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, était à Dijon, le vendredi 12 juin 2015, pour signer des conventions « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en Bourgogne, en clôture du séminaire sur « les leviers de la croissance verte ».





5 FAVORISER L'AMÉNAGEMENT équilibré du territoire



UN ENGAGEMENT UTILE POUR LE CLASSEMENT DES CLIMATS DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Les Climats de Bourgogne ont été inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en juillet 2015, en tant que Paysages Culturels. Pour accompagner cette inscription, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a travaillé au classement des sites de la côte de Nuits et du nord de la côte de Beaune, au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement.

Les élus des 20 communes concernées ainsi que les acteurs locaux sont associés à la démarche depuis plusieurs années. Des groupes de travail ont été réunis pour l'élaboration des mesures de gestion du site sur les thèmes de l'économie viticole, de la forêt, de l'eau, des infrastructures et de l'accueil.

La Direction départementale des territoires (DDT) participe aux instances de gouvernance et à la réflexion sur la signalisation et la signalétique ainsi qu'au travail mené sur les aspects paysage et publicité.



CONSTRUIRE ET RÉNOVER

L'État a soutenu la construction de logements par les aides financières à la pierre d'un montant total de 6,5 millions d'euros dont 2 932 301 € au conseil départemental et 3 601 799 € à la communauté urbaine du Grand Dijon pour la réalisation au total de 1 193 logements.

Les services de l'État se sont mobilisés pour faciliter l'émergence de projets de logements sociaux sur les communes déficitaires en identifiant le foncier public mobilisable. La vente en 2015 de l'ancien internat de l'École Nationale des Greffes à Dijon permettra la réalisation de 50 logements.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a permis d'attribuer pour l'année 2015 plus de 9,4 millions d'euros de subventions sur 258 projets représentant plus de 42 millions d'euros d'investissement. Près de 3 millions d'euros ont subventionné des opérations liées au scolaire, au périscolaire et à la petite enfance et près de 3 millions d'euros pour les opérations relatives au lien social et aux loisirs. Les dépenses de mises en accessibilité des équipements publics sont considérées comme prioritaires.

Par ailleurs, 274 documents d'urbanisme sont applicables en Côte-d'Or. En 2015, on constate une forte baisse des plans locaux d'urbanisme (35 approuvés) et des cartes communales (une carte communale approuvée).

Suite au transfert au 1^{er} juillet 2015 de l'instruction des autorisations d'urbanisme à 22 communes nouvellement autonomes, on constate une baisse du nombre d'actes d'urbanisme réalisé par la DDT (7863 actes d'urbanisme dont 1941 permis de construire).



FOCUS SUR ...

UN PROJET STRATÉGIQUE RECONNU D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : LA CANALISATION « ARTÈRE DU VAL DE SAÔNE » PAR GRTGAZ.

Le transit du gaz naturel entre le nord et le sud de la France est actuellement assuré par une canalisation existante réalisée à la fin des années 70, qui assure également la desserte régionale en gaz naturel (industriels et distributions publiques). Cette infrastructure se révèle aujourd'hui insuffisante pour satisfaire les besoins des industriels, notamment ceux du sud de la France qui ont besoin d'une plus grande capacité d'approvisionnement. Il a donc été nécessaire de développer de nouvelles capacités d'approvisionnement grâce à la « dorsale gazière Dunkerque-Fos » reliant le nord et le sud du pays. Le projet « Val de Saône » s'inscrit dans le cadre de la réalisation de cette « dorsale gazière » et en constitue le maillon central. Il participe en outre à l'amélioration du fonctionnement du marché du gaz naturel en France, contribue à l'émergence d'un prix du gaz plus attractif en favorisant une mise en concurrence sur le marché de gros du gaz naturel entre la zone nord et la zone sud de la France et à l'intégration du réseau français au marché

européen. La pertinence de cette « dorsale gazière » à l'échelle européenne a été reconnue par la Commission européenne qui lui a attribué en octobre 2013 le **statut de Projet d'Intérêt Communautaire**.

Le projet de canalisation « Val de Saône », d'une longueur de 187 km, reliera entre eux trois des principaux carrefours du réseau de transport de gaz naturel en France : Etrez dans l'Ain, Palleau en Saône-et-Loire et Voisines en Haute-Marne. Le projet concerne trois ex-régions (Rhône-Alpes, Bourgogne et Champagne-Ardenne), 4 départements (Ain, Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Haute-Marne) et 120 communes comprises dans le fuseau d'études.

Le coût du projet, d'environ 744 M€, a été entièrement financé par GRTgaz.

La préfète de la Côte-d'Or a été désignée préfète coordonnatrice pour la mise en œuvre de l'ensemble des procédures applicables au projet (demande d'autorisation ministérielle de construction et d'exploitation, demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'institution de servitudes, demande de défrichement, demande de dérogation pour la destruction et/ou le déplacement d'espèces protégées...).





6 PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS

En Côte-d'Or, les collectivités territoriales ont été fortement accompagnées par les services de l'État (direction départementale de la cohésion sociale et la direction des services départementaux de l'éducation nationale) dans la mise en place de leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT), pour s'assurer du respect des conditions de sécurité des mineurs et de la diversité et la qualité des nouvelles activités périscolaires.



FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE CITOYENNE

Permettant un engagement et une expérience de vie supplémentaire dans le parcours citoyen, le dispositif « Service Civique » est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'associations ou collectivités publiques.

Le service civique est devenu universel depuis le 1^{er} juin 2015. A ce titre, la DDCS est fortement mobilisée sur cet enjeu important pour la jeunesse, notamment pour les jeunes les plus éloignés de ce dispositif : jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) et jeunes décrocheurs scolaires.



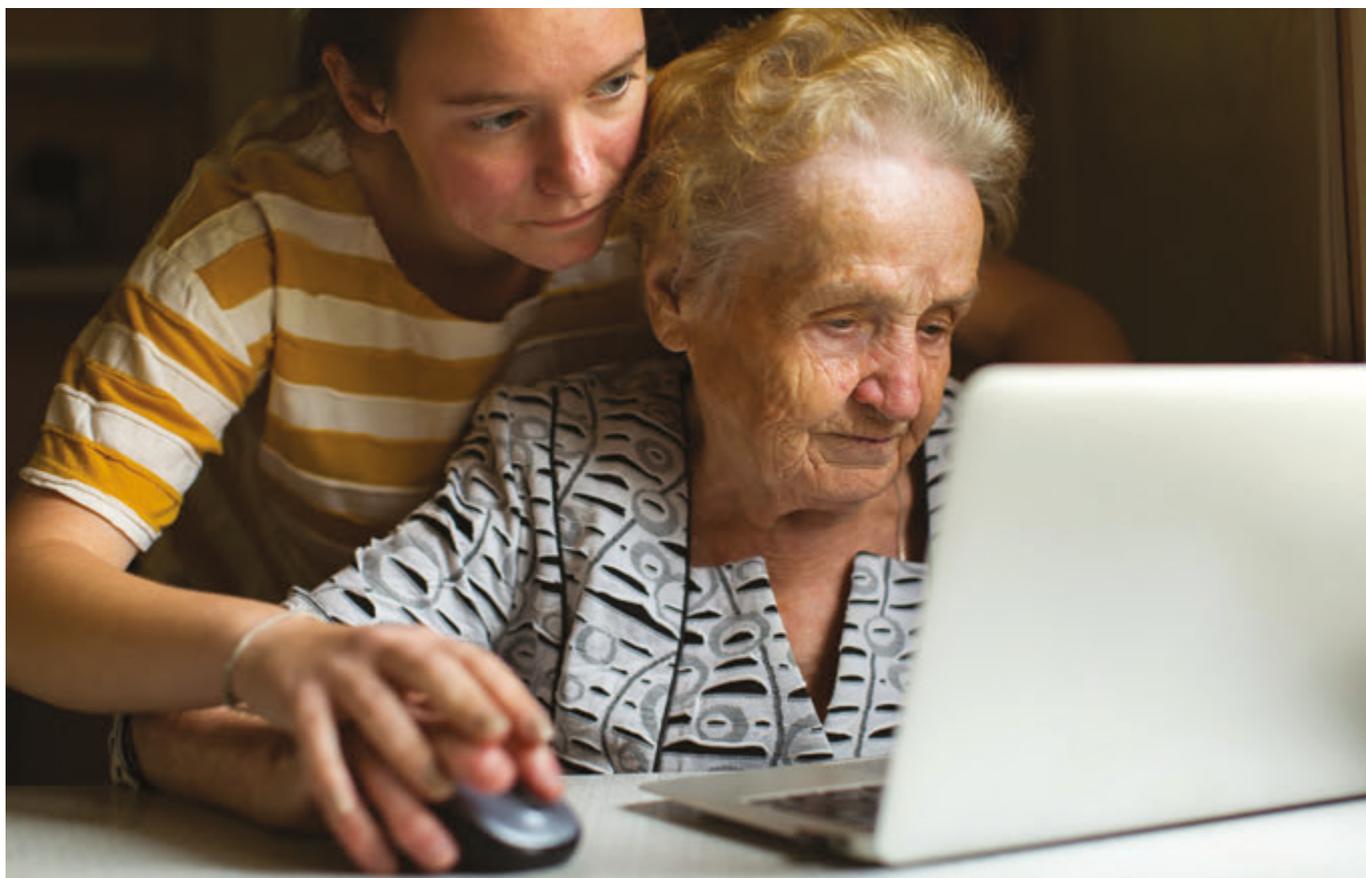
CHIFFRES CLÉS :

415 VOLONTAIRES

ont été accueillis en 2015 en Côte-d'Or

37 AGRÉMENTS

ont été délivrés en 2015 en Côte-d'Or à des organismes sans but lucratif ou des personnes morales de droit public de droit français, pour accueillir un ou plusieurs jeunes en service civique.





7 MODERNISER ET SIMPLIFIER L'ÉTAT

RENDRE UN SERVICE DE QUALITÉ AUX CITOYENS

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) ont, depuis le 7 novembre 2015, la possibilité de saisir l'administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale.

Une fois l'utilisateur identifié auprès d'une autorité administrative, il peut lui adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information, ou bien lui répondre par la même voie. Cette autorité administrative est alors dans l'obligation de traiter la requête sans demander à l'utilisateur la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts pour réduire les délais de réponse. Ainsi le délai d'attente entre la 1^{ère} et la 2^{ème} présentation à l'examen du permis de conduire a été réduit à 76 jours (111 en 2013) et le département de la Côte-d'Or est ainsi passé en dessous du délai moyen national.



L'amélioration de la relation avec les usagers constitue une priorité du ministère de l'Intérieur qui, à travers le déploiement des démarches qualité, impulse une action de modernisation de l'action publique. La préfecture de la Côte-d'Or s'est engagée dans la démarche QUALIPREF en 2011. Après avoir confirmé son label « QUALIPREF2 » en 2014, la préfecture de Dijon a été labellisée « QUALIPREF 2.0 » qui intègre un socle de services numériques qui rend plus interactives les relations entre l'utilisateur et l'administration. En s'inscrivant durablement dans une véritable culture de la qualité, la préfecture de Côte-d'Or fait le choix de mieux répondre aux attentes des usagers et d'accroître leur satisfaction, d'améliorer de façon continue ses pratiques mais aussi de valoriser les savoir-faire des agents.

FOCUS SUR LA COMMUNICATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT EN 2015 EN CHIFFRES :



+ 900 CONTACTS AVEC LES MÉDIAS
(communiqués, conférences de presse, contacts téléphoniques),

394 000 CONNEXIONS
au site internet départemental de l'État :
www.cote-dor.gouv.fr,

2 200 ABONNÉS
au compte twitter (@Prefecture21),

600 TWEETS.

SOUTENIR LA POLITIQUE DE SERVICES AU PUBLIC

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Le schéma de la Côte-d'Or, copiloté par le Préfet et le Président du Conseil départemental, a démarré officiellement durant l'été 2015. Il vise à mettre en place, sur les territoires en déficit de services, un programme d'actions pour en renforcer l'accès au bénéfice du public.

Le schéma sera élaboré à partir d'un bilan de l'offre de services existants (services publics, services de santé, commerces de proximité, transports) ainsi qu'au travers d'enquêtes (élus et usagers), d'entretiens et d'ateliers territoriaux, afin d'associer tous les acteurs concernés par cette politique territoriale. Avec l'appui technique du bureau d'études Rouge Vif Territoires, le SDAASP sera finalisé d'ici la fin de l'année 2016.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Le gouvernement a décidé d'accélérer le déploiement des maisons de services au public dans les territoires où l'offre est déficitaire ou insuffisante. Cette initiative s'est traduite par un partenariat entre l'État et La Poste signé en juin 2015. Il s'inscrit dans le cadre des mesures annoncées lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, axé sur trois priorités :

- garantir à tous l'égalité d'accès aux services,
- amplifier les capacités de développement des territoires ruraux,
- assurer la mise en réseau des territoires.



En Côte-d'Or, la première MSAP La Poste a été ouverte à Fleurey-sur-Ouche le 21 décembre 2015. D'autres projets de MSAP sont à l'étude et verront le jour en 2016 pour faire suite à l'engagement du gouvernement relatif à l'ouverture de 1 000 maisons de services au public d'ici fin 2016 au niveau national.

SOUTENIR LES ÉLUS

Les services de l'État ont un double rôle auprès des collectivités locales : le conseil et le contrôle de légalité. Dans un contexte de densification de la législation et des normes, le rôle de conseil est indispensable. Ainsi la préfecture a été particulièrement sollicitée par les élus dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit notamment l'élaboration d'un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

La deuxième mission de la préfecture vis-à-vis des collectivités locales est le contrôle de légalité de leurs actes. Ces actes sont notamment des délibérations, des marchés, des contrats d'engagement, des nominations de personnel, des budgets et comptes administratifs, des documents d'urbanisme...

En 2015, ce sont en tout 51 199 actes qui ont été transmis aux services de l'État, 20 % d'entre eux étant considérés comme prioritaires au regard de la stratégie du contrôle établie par le ministère et le préfet.

La transmission des actes par les collectivités peut se faire soit par voie postale soit par télétransmission. En 2015, 32 % des collectivités étaient raccordées.

Après le renouvellement des conseils municipaux en 2014, le nombre d'actes reçus a logiquement diminué en 2015. Toutefois, la proportion d'actes autres que ceux relatifs aux marchés publics, à l'urbanisme ou à la fonction publique reste majoritaire notamment du fait du projet de SDCI transmis pour avis à l'ensemble des collectivités locales du département.



FOCUS SUR ...

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu l'élaboration et la validation dans chaque département d'un nouveau schéma de coopération intercommunale pour le 30 mars 2016.

Dans le prolongement de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, une étape supplémentaire s'imposait pour donner à nos territoires la capacité d'être mieux armés pour faire face aux enjeux et problématiques nouvelles, accompagner le progrès et l'innovation et soutenir la cohésion sociale.

Dès la publication de la loi NOTRe, les services de l'État, sous l'autorité du préfet, se sont mobilisés pour élaborer un projet de schéma.

Après une réunion informelle de la commission départementale de coopération intercommunale le 25 septembre, le préfet a présenté à cette instance le 19 octobre 2015, son projet de SDCI destiné à être soumis pendant deux mois à l'avis de l'ensemble des collectivités locales.

L'un des principaux objectifs de la loi NOTRe est de poursuivre le regroupement des communes pour disposer au 1^{er} janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille correspondra aux réalités vécues et qui posséderont les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel elles aspirent.

Le projet a proposé notamment 8 projets de fusion de communautés de communes et la rationalisation de la compétence « distribution publique d'électricité ».

LES PROJETS DE FUSION DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (CC) INSCRITS DANS LE PROJET DE SDCI :

- 1 – CC Butte de Thil, CC du canton de Vitteaux et CC du Sinémurien
- 2 – CC Liernais et CC du Pays d'Arnay
- 3 – CC de Bligny-sur-Ouche et CC de l'Auxois Sud
- 4 – CC Sources de la Tille et CC du canton de Selongey
- 5 – CC du Val de Vingeanne et CC du Mirebellois
- 6 – CC Val de Norge et CC Plaine des Tilles
- 7 – CC Sud Dijonnais, CC du Pays de Nuits-Saint-Georges et CC de Gevrey-Chambertin
- 8 – CC Auxonne – Val de Saône et CC du canton de Pontarlier-sur-Saône

***A noter :** le SDCI a été approuvé le 25 mars 2016 par la préfète de Côte-d'or et sa mise en œuvre est en cours.*



8

L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : UNE ENVELOPPE EN HAUSSE DE 40 %

La DETR a permis d'attribuer en Côte-d'Or pour l'année 2015 plus de 9,4 millions d'euros de subventions sur 258 projets répartis sur les trois arrondissements du département, grâce à une enveloppe en hausse de 40 % par rapport à 2014. Ces projets représentent plus de 42 millions d'euros d'investissement. Près de 3 millions d'euros ont été dépensés pour subventionner des opérations liées au scolaire, au périscolaire et à la petite enfance et près de 3 millions d'euros également pour les opérations relatives au lien social et aux loisirs. Les dépenses de mise en accessibilité des équipements publics sont considérées comme prioritaires.

Les collectivités de moins de 2 000 habitants se sont vu attribuer 57 % de l'enveloppe départementale à travers plus de 200 projets financés. Une cinquantaine de projets portée par les collectivités de plus de 2 000 habitants a été subventionnée par 43 % du montant de l'enveloppe départementale. Globalement, près de 2/3 des projets sont subventionnés entre 25 et 35 % du montant de la dépense éligible.

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) : UNE HAUSSE DU TAUX

Pour continuer à soutenir l'effort d'investissement des collectivités, le taux forfaitaire du FCTVA est passé de 15,484 % à 15,761 % en 2014 pour les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2014, et à 16,404 % en 2015, pour celles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015.

Pour l'ensemble du département de la Côte-d'Or, le montant des attributions au titre du FCTVA pour l'année 2015, s'élève à 41 474 085 €.



TABLEAU RÉCAPITULATIF POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Récapitulatif des dotations versées aux communes et établissements publics de coopération intercommunale du département de la Côte-d'Or Montants versés au 31 décembre 2015

Dotation Globale de Fonctionnement des communes	89 512 640 €
Dotation Globale de Fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	36 246 621 €
Dotation Globale de Fonctionnement des Départements	86 582 652 €
Dotation Politique de la Ville : aide ciblée aux 100 communes urbaines les plus pauvres.	CHENOVE <i>(attribuée mais non encore versée)</i>
Dotation élu local	1 529 728 €
Dotation Permanente Syndicale	41 922 €
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux	5 872 773 €
Dotation Solidarité Instituteurs	30 888 €
Fonds de compensation pour la TVA	41 474 085 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	301 559 €
Compensations fiscales résultant des exonérations et abattements relatifs à la fiscalité locale	11 895 972 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	9 045 687 €
Dotation Globale d'Équipement Département	951 995 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	2 319 525 €
Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles	156 437 €
Dotation « titres sécurisés »	135 810 €
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	15 923 482 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	10 997 340 €
Fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales	1 328 702 €
TOTAL	314 347 818 €

NOTES



A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a single column on the left side of the page.

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a single column on the right side of the page.

